

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mardi 19 mars 2024 à 18 h 30, salle de regroupement, Centre Christ-Roi

(Accès à l'arrière du bâtiment)

Pour participer à la rencontre, les élèves et le public sont invités à s'inscrire, avant 12 h le jour de la séance, en remplissant le formulaire prévu à cet effet qui se trouve sur notre site Internet au <https://csshl.gouv.qc.ca> dans le menu CSSHL/Gouvernance scolaire/Conseil d'administration puis dans la section *Les séances*.

Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption et suivi des procès-verbaux des séances :
 - 3.1. 21 novembre 2023;
 - 3.2. 23 novembre 2023 (ajournement);
 - 3.3. 5 décembre 2023;
 - 3.4. 16 janvier 2024;
 - 3.5. 20 février 2024.
4. Période de questions et correspondance des élèves et du public.
5. Présentation du rapport annuel 2022-2023.
6. Direction générale :
 - 6.1. Rapport de la direction générale :
 - 6.1.1. Comité d'engagement pour la réussite des élèves et PEVR.
7. Points des services :
 - 7.1. *Procédure visant à faciliter la divulgation des actes répréhensibles* [DG-10] (Information) – SSGCT.
 - 7.2. *Politique relative aux contributions financières des parents* [RF-09] (Dépôt) – SRF.
 - 7.3. *Code d'éthique* [RH-22] (Dépôt) – SRH
8. Rapport des comités :
 - 8.1. Comité des ressources humaines – 1^{er} décembre 2023.
 - 8.2. Comité des ressources humaines – 12 mars 2024.
 - 8.3. Comité de gouvernance et d'éthique – 28 février 2024
 - 8.3.1. *Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration* [CA-02] (Adoption).

8.4. Comité de vérification – 26 février 2024

8.4.1. *Politique d'achat* [RM-07] (Dépôt) SRM.

9. Agenda de consentement

Note : *Les dossiers inscrits dans l'agenda de consentement concernent les affaires courantes. Les administrateurs sont invités à les adopter en bloc, sans présentation, discussion ou délibération. Aux fins du procès-verbal, chacun des dossiers sera toutefois consigné de manière distincte, avec son propre numéro de résolution. Avant le vote, un administrateur peut demander qu'un sujet soit retiré de l'agenda de consentement pour qu'il soit traité séparément et qu'il fasse l'objet de présentations, discussions ou délibérations requises. Avant la séance du conseil d'administration, les administrateurs sont invités à adresser toute question ou à soumettre toute correction requise en lien avec les dossiers apparaissant dans l'agenda de consentement à l'attention de la secrétaire générale, au fax.jacinthe@cssl.gouv.qc.ca. Un délai d'au moins 24 heures avant la tenue de la séance est apprécié.*

9.1. *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles* [SG-12] (Adoption) – SSGCT.

9.2. *Liste des écoles et des centres* [SG-10] (Adoption) – SSGCT.

9.3. *Actes d'établissement* [SG-11] (Adoption) – SSGCT.

9.4. Abrogation en bloc - Règlements (Adoption) SSGCT.

9.5. Calendrier scolaire 2024-2025 de la formation professionnelle (Adoption) – CFP.

9.6. Calendrier scolaire 2024-2025 de la formation générale des adultes (Adoption) – CCR.

9.7. *Cadre organisationnel des services de garde en milieu scolaire* [RF-10] (Adoption) – SRF.

9.8. *Politique en matière de dépendance* [RÉ-01] (Adoption) – SRÉ.

9.9. *Politique concernant la valorisation de la formation professionnelle* [DG-12] (Adoption) – SSGCT.

Comité de vérification :

9.10. Plan d'effectif du personnel de soutien régulier (Adoption) –SRH.

10. Autres sujets.

11. Huis clos.

12. Levée de la séance.